

## Réouverture de l'Écocentre les mardis, jeudis et samedis!

**Saint-Constant, le 16 avril 2020** – La Ville de Saint-Constant annonce la réouverture de l'Écocentre pour mieux répondre aux besoins de ses citoyens de disposer de leurs matières résiduelles, à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec de rouvrir les pépinières et les centres de jardin.

**Ainsi, à compter de ce samedi 18 avril 2020, l'Écocentre sera ouvert tous les mardis, jeudis et samedis, de 8 h à 16 h 45 (fermé de 12 h à 13 h).**

« En cette période de confinement et à la suite de l'ouverture des pépinières et des centres de jardin, nous sommes conscients que plusieurs citoyens profitent de l'occasion pour faire de menus travaux. Il devient donc nécessaire de leur permettre de disposer de certaines matières à l'Écocentre. Toutefois, si vous pouvez attendre la fin de la pandémie pour vous rendre au site, nous l'apprécierions grandement, car il est évident qu'avec les nouvelles mesures de sécurité en place, vous aurez à changer certaines habitudes. Nous comptons sur vous pour prendre connaissance des règlements sur notre site Web », mentionne le maire, Jean-Claude Boyer.

En fonction de la crise actuelle, la Ville a revu les règlements et demande à ses citoyens d'en prendre connaissance avant de se rendre à l'Écocentre. Parmi ces nouveaux règlements en vigueur dès maintenant, notons par exemple :

- Les citoyens devront **respecter les mesures de distanciation sociale** avec l'agent de sécurité et l'employé municipal qui seront sur place pour les accueillir et les diriger;
- L'Écocentre étant réservé aux citoyens de Saint-Constant seulement, une **preuve de résidence** devra être présentée au préposé par la fenêtre du véhicule du citoyen tout en gardant celle-ci fermée;
- Toute personne présentant des **symptômes de rhume ou de grippe ne pourra accéder** au lieu;
- Les fréquences, les quantités et les matières autorisées ont également été revues :
  - AUCUN PAIEMENT EXIGÉ : Exceptionnellement gratuit jusqu'à nouvel ordre;
  - FRÉQUENCE AUTORISÉE : Une seule visite, par adresse, par semaine;
  - QUANTITÉS AUTORISÉES : Maximum de 3m<sup>3</sup>, soit l'équivalent d'une remorque 4x8 remplie;
  - MATIÈRES AUTORISÉES : Certaines matières de gros volume pourraient être refusées selon les capacités de l'Écocentre (par exemple : spa, bain, matelas, sofa, etc.).

Pour lire TOUS les règlements temporairement en vigueur pendant la crise de la COVID-19, visitez le site Web de la Ville à cette adresse : [saint-constant.ca/fr/ecocentre-horaire-tarifcation-et-coordonnees](http://saint-constant.ca/fr/ecocentre-horaire-tarifcation-et-coordonnees)